

Autorisation de venir seul l'UAPE (dès la 3P)

Je, soussigné (Prénom et NOM)			
autorise mon enfant (Prénom et NOM)			
à venir seul le matin aux locaux de l'UAPE les Guifettes selon le tableau ci- dessous :			
	Jour	X pour les matins autorisés	
	Lundi		
	Mardi		
	Mercredi		
	Jeudi		
	Vendredi		
Ce document n'est pas nécessaire pour les départs prévus pour l'école.			
Pour rappel, l'enfant se retrouve dès lors sous la seule et unique responsabilité des parents entre le trajet de la maison et l'UAPE.			
Date :			
Signature(s) du/des personne(s) ayant l'autorité parentale :			